2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DECISION N° 2023/209 du lundi 3 juillet 2023 Portant reprise des concessions funéraires non renouvelées échues dans le cimetière communal

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-15,

VU la délibération du conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021, relative à la délégation de compétence au maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer une rotation normale dans l'attribution d'emplacements de sépultures,

CONSIDERANT les concessions échues depuis plus de deux ans, non renouvelées,

DECIDE

ARTICLE 1er de reprendre les concessions funéraires non renouvelées ou échues mentionnées sur le document annexé à la présente décision.

ARTICLE 2: de procéder à l'exhumation des restes mortuaires qui seront recueillis dans des reliquaires nominatifs lesquels seront déposés avec toute la décence convenable dans l'ossuaire du cimetière communal.

ARTICLE 3 : les matériaux des monuments et emblèmes funéraires existants sur lesdites concessions seront débarrassés.

ARTICLE 4 : Précise qu'à l'issue des opérations de reprises un état récapitulatif sur ces opérations est établi.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 3 juillet 2023.

3 julilet 2023.

Stéphane RAFFALLI Maire de Ris-Orangie Conseiller départemental de l'Esspene

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle 91130 Ris-Orangis T 01 69 02 52 52 F 01 69 02 52 53 Contact@ville_ris-orangis.fr

Le Maire certifie sous sa

Le caractère exécutoire

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours

Administratif de Versailles

Dans un délai de deux

mois à compter de sa publication et de sa notification.

Devant le Tribunal

responsabilité

de cet acte :

Publié le :

Notifié le :

🖪 Ville de Ris-Orangis I 🖳 ville-ris-orangis.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20230703-2023209-DE

